

FICHE CURSUS

Département : Erudition et création

Discipline : Histoire de la musique

Ce document a pour objectif de préciser les contenus pédagogiques de l'enseignement de l'histoire de la musique au Conservatoire à rayonnement régional de Saint-Maur-des-Fossés. Il complète le règlement des études et le règlement intérieur en vigueur.

Professeur

Claire Paolacci

Organisation du cursus

Discipline complémentaire optionnelle

Durée : 3 ans.

Durée hebdomadaire des cours : 2 heures.

Condition d'accès : pour les élèves en 3^e cycle court, 3^e cycle spécialisé de cycle instrumental et ceux en CPES (cycle préparatoire à l'enseignement supérieur) instrumental.

Contenu des cours

- **Période 1** : histoire de la musique des origines au XVI^e siècle.
- **Période 2** : histoire de la musique des XVII^e et XVIII^e siècles.
- **Période 3** : histoire de la musique du XIX^e siècle à nos jours.

Evaluation :

- En 1^{re} et 2^e années, évaluation dans le cadre du cours avec le professeur avec un examen de fin d'année. Une mention très bien, bien, assez bien ou sans récompense est décernée. L'assiduité aux cours est une condition nécessaire pour présenter l'examen de 1^{re} et 2^e années. La mention assez bien ne permet pas d'obtenir la validation d'année.
- En 3^e année, examen devant un jury composé de deux professeurs invités et du Directeur du Conservatoire ou de son représentant. Obtention de l'unité de valeur complémentaire

du DEM (Diplôme d'études musicales) avec la mention très bien ou bien. La mention assez bien ne permet pas d'obtenir l'UV.

Programme : un dossier écrit et sa présentation orale de 30 minutes, sur un sujet choisi avec le professeur.

Si l'élève ne souhaite pas présenter l'UV, évaluation dans le cadre du cours avec le professeur avec un examen de fin d'année. Une mention très bien, bien, assez bien ou sans récompense est décernée.

L'assiduité aux cours est une condition nécessaire pour présenter l'examen de 3^e année ou l'UV.

Discipline complémentaire obligatoire en CPES instrumental

Durée : 1 an.

Durée hebdomadaire des cours : 1 heure.

Condition d'accès : uniquement pour les élèves en CPES (cycle préparatoire à l'enseignement supérieur) instrumental.

Contenu des cours : histoire de la musique des origines à nos jours.

Evaluation : dans le cadre du cours avec le professeur avec un examen de fin d'année.

L'assiduité aux cours est une condition nécessaire pour présenter l'examen chaque année.

Discipline principale

Organisation du cursus : 3^e cycle spécialisé

Durée : 3 ans.

Durée hebdomadaire des cours : 2 heures.

Condition d'accès : ouvert à tout élève du Conservatoire, sans test d'entrée ni limite d'âge, sous réserve des places disponibles. Pour les élèves extérieurs, l'admission se fait sur entretien avec un test préalable de formation musicale organisé début septembre.

Disciplines complémentaires optionnelles* : formation musicale, musique de chambre, chorale, orchestre, initiation à la direction d'orchestre*, analyse, écriture, composition, instrument.

Evaluation :

- En 1^{re} et 2^e années, évaluation dans le cadre du cours avec le professeur avec un examen de fin d'année. Une mention très bien, bien, assez bien ou sans récompense est décernée. L'assiduité aux cours est une condition nécessaire pour présenter l'examen de 1^{re} et 2^e année. La mention assez bien ne permet pas d'obtenir la validation d'année.

- En 3^e année, examen devant un jury composé de deux professeurs invités et du Directeur du Conservatoire ou de son représentant. Obtention de l'unité de valeur principale du DEM (Diplôme d'études musicales) avec la mention très bien ou bien. La mention assez bien ne permet pas d'obtenir l'UV.

L'assiduité aux cours est une condition nécessaire pour présenter l'examen de 3^e année.

Programme : un dossier écrit et sa présentation orale entre 45 minutes et une heure, sur un sujet choisi avec le professeur.

Pour obtenir le DEM d'histoire de la musique :

- UV principale mention très bien ou bien
- UV complémentaire de formation musicale niveau 3Cspé, mention très bien ou bien
- UV complémentaire d'analyse mention très bien ou bien
- UV complémentaire de musique de chambre mention très bien, bien ou attestation d'assiduité à une pratique collective (chorale, orchestres)
- UV au choix parmi les disciplines complémentaires optionnelles mention très bien ou bien
- Attestation d'assiduité aux cours (sur 3 ans)

* admission sous conditions spécifiques ou sur concours d'entrée.